



## DANS LES TEXTES

**Une mission** confiée par le Ministre de la ville, François Lamy, en 2013 à Marie Hélène Bacquet, sociologue, et Mohamed Mechmache, militant associatif, pour « élaborer des propositions concrètes » et « prendre en compte les enjeux de participation à leur juste valeur dans la politique de la ville ».

**Un rapport** « citoyenneté et pouvoir d’agir dans les quartiers populaires, pour une réforme de la politique de la ville » qui pose une ambition pour « faire des instances de la politiques de la ville des structures de collaboration et de codécision » et propose une méthode pour « collaborer, codécideur et coformer » ([http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/rapport\\_participation\\_habitants\\_web\\_141107.pdf](http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_participation_habitants_web_141107.pdf))

**Une loi**, dite loi Lamy du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, qui « s’inscrit dans une démarche de coconstruction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de conseils citoyens, selon des modalités définies dans les contrats de ville, et sur la coformation ». (LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (1) article 1 - <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028636804&categorieLien=id>)

**Un périmètre** : « Un conseil citoyen est mis en place dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville, sur la base d'un diagnostic des pratiques et des initiatives participatives ». (Article 7 de la loi du 21 février 2014)

**Un cadre de mission** : « Ces conseils citoyens sont associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville ». (Article 7 de la loi du 21 février 2014)

### Des principes clefs inscrits dans la loi (article 7) :

- « Le conseil citoyen est composé, d'une part, d'habitants tirés au sort dans le respect de la parité entre les femmes et les hommes et, d'autre part, de représentants des associations et acteurs locaux.
- Des représentants du conseil citoyen participent à toutes les instances de pilotage du contrat de ville, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain.
- Les conseils citoyens exercent leur action en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et inscrivent leur action dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité.
- Dans ce cadre, l'Etat apporte son concours à leur fonctionnement.
- Le représentant de l'Etat dans le département, après consultation du maire et du président de l'établissement public de coopération intercommunale concernés, reconnaît la composition du conseil citoyen et accorde, si besoin est, la qualité de structure porteuse du conseil citoyen à une personne morale chargée d'assurer le fonctionnement du conseil citoyen.
- Les contrats de ville définissent un lieu et des moyens dédiés pour le fonctionnement des conseils citoyens ainsi que des actions de formation. Le conseil citoyen peut faire appel à des personnalités extérieures en raison de leur expertise dans les domaines relevant de leur compétence ».

**Un cadre de référence** élaboré par le CGET afin de guider les collectivités, les agents de l’Etat, les habitants et les acteurs locaux pour la création et le fonctionnement des conseils citoyens ( <http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/cadre-de-referance-conseils-citoyens.pdf>)



## DANS LES FAITS :

### En Région Provence-Alpes Côte d'Azur :

- 49 communes concernées par la Politique de la Ville
- 128 Quartiers prioritaires
- 31 collectivités (Ville ou EPCI) signataires d'un contrat de ville

### Etat d'avancement des conseils citoyens en Région PACA (données issues du dispositif d'observation des conseils citoyens en Région PACA au 31 aout 2016- données du Centre de Ressources Politique de la ville en Région PACA) :

- 25 communes ayant effectivement créé un conseil citoyen (avec arrêté du préfet ou en attente de validation)
- 49 conseils citoyens (80 si le ratio un conseil citoyen par quartier prioritaire était strictement respecté)
- 90% des conseils citoyens respectent la parité
  
- 6/10 des conseils citoyens sont intégrés à des groupes de travail du contrat de ville
- Moins d'une 1 ville sur deux a intégré les conseils citoyens aux instances de pilotage techniques et politique
  
- L'Etat apporte son concours au fonctionnement via le financement de postes aidés en soutien à la fonction animation (convention adultes-relais), de formations et des démarches d'accompagnement à la création et à la structuration (en co-financement avec les collectivités pour certains territoires)
- Seules 3 communes déclarent avoir effectivement alloué un budget de fonctionnement au conseil citoyen (entre 1000 et 3000€ / an)
- un peu plus de 1 conseils citoyen / 2, a défini un mode de portage, soit via une structure porteuse (pour 10 conseils citoyens et principalement via un centre social) soit en créant une association (pour 7 conseils citoyens)

### Etat des besoins et préconisations en Région PACA (issue des rentrées citoyennes 2016) :

- Bénéficier de solutions logistiques pour garantir l'assiduité (crèches, défraiement, congés)
- Renforcer les conseils citoyens dans le rôle d'animateur du territoire
- Renforcer les moyens alloués à l'accompagnement et à la formation des conseillers citoyens et des professionnels de la politique de la ville
- Renforcer / créer des budgets pour le fonctionnement des conseils citoyens pour qu'ils puissent mener des actions et solliciter l'ingénierie nécessaire sur des sujets et démarches spécifiques
- Renforcer la reconnaissance des pouvoirs publics et la confiance réciproque dans un cadre d'intervention clarifié et légitime
- Bénéficier d'un interlocuteur référent assurant le lien entre le conseil citoyen et les institutions
- Etre destinataire des documents stratégiques des territoires
- Favoriser les partages d'expériences et de ressources à travers le développement de rencontres du type « rentrée citoyenne » et à travers des outils numériques, à l'image d'une plateforme de partage entre conseils citoyens
- Décloisonner les espaces de participation et favoriser le lien entre eux à l'échelle territoriale et régionale
- Mieux prendre en compte la jeunesse et « former » dès les plus jeunes âges à la citoyenneté via l'école et via des « conseils de jeunes »